FRÉDÉRIC BON

*Rétro-simulations proportionnalistes**

Calculer, à partir des résultats électoraux obtenus dans le cadre d'un mode de scrutin, les effets d'un autre mode de scrutin : l'exercice est aussi ancien que le débat sur les procédures électives. Des calculateurs patients et obstinés, souvent soutenus par la conviction que la méthode qu'ils préconisaient possédait toutes les vertus, se sont, depuis la fin du XIXe, souvent livrés à cette activité.

Je ne partage pas leur enthousiasme. Ces computations ont intellectuellement une portée limitée. Toute modification de la règle électorale entraîne des ajustements stratégiques de la part de tous les acteurs de la scène électorale. Les candidatures ne sont plus de même nature, la stratégie des hommes et des partis se modifient ; à terme, le système des forces politiques peut se trouver remodelé. Les électeurs adaptent leurs comportements aux nouvelles règles qui peuvent rendre efficace un choix antérieurement voué à l'impuissance ou, au contraire, disqualifier une stratégie gagnante. De même, la modification de l'offre électorale peut redistribuer les électorats.

Personne ne peut dire, autrement qu'en termes de conjecture, ce qu'aurait « donné » un scrutin proportionnel lors des législatives de 1978 ou 1981. Cependant les « rétro-simulations » permettent de tester, à partir de distributions réelles, les propriétés des modes de scrutin. Limitée à ce modeste objectif, l'entreprise ne manque pas d'intérêt chaque fois que la loi électorale est mise en débat.

* Le texte a pour origine un rapport présenté au « Colloque du 25e anniversaire : la constitution de la Ve République » organisé par l'Association française de Science politique, les 8 et 9 mars 1984 à Paris.

*
* *

Dans leurs principes, les procédures électorales sont en nombre limité. Mais, dès que l'on entreprend d'en fixer les modalités, elles deviennent innombrables. Si l'on s'en tient à la proportionnelle classique, en écartant les méthodes de type plus fort reste, une série de choix sont nécessaires pour définir un mode de scrutin :

— choix du seuil minimum de voix à partir duquel une liste entre dans le calcul de la distribution des sièges ;
— choix de la méthode de distribution des sièges entre les partis. Deux solutions (Sainte-Lagüe et d'Hondt ou plus forte moyenne) sont possibles dans le cas général. Trois autres méthodes sont utilisables lorsque le seuil est supérieur au quotient électoral ;
— choix du cadre territorial dans lequel s'effectue l'élection ;
— choix de la méthode d'allocation des sièges aux unités territoriales : cinq méthodes peuvent être utilisées.

La combinatoire entre les options croît très rapidement. Même si l'on se limite à trois cadres territoriaux (national, régional, départemental) et à trois seuils (0 %, 5 % et 10 % des suffrages exprimés), le nombre des modes de scrutins possibles est de 72.

Il reste tous les régimes électoraux qui s'efforcent de mêler une part de scrutin uninominal majoritaire à une dose de répartition proportionnelle. Le système utilisé aujourd'hui en Allemagne appartient à cette catégorie, comme la méthode Weill-Raynal proposée par le Parti socialiste dans ses textes officiels.

Cette procédure électorale a été conçue par le socialiste autrichien Adler, soutenue en France par le socialiste Bracke et déposée sous la forme d'une proposition de loi par Léon Blum en 1926. Le principe de base divise les sièges en deux catégories. Une première série est pourvue au scrutin majoritaire. Les sièges de la seconde série sont utilisés pour compenser dans un sens proportionnaliste les résultats issus de la procédure majoritaire.

Dans l'exemple que développe Etienne Weill-Reynal, le territoire est découpé en 332 circonscriptions, pour une chambre de 544 députés. Restent donc 212 sièges nationaux. Chaque candidat déclare une appartenance partisane. Les 332 sièges « primaires » sont attribués au scrutin majoritaire à un tour. Une fois cette première élection réalisée, les sièges complémentaires, prélevés sur le contingent des 212 sièges nationaux, sont attribués de telle sorte que le nombre total de députés de chaque parti soit rigoureusement proportionnel au nombre de voix obtenues par ses candidats.

Par exemple, un parti a droit en fonction de son influence nationale à 120 députés. 70 de ses candidats ont été élus au scrutin majoritaire. Il obtiendra alors 50 sièges complémentaires. Ces sièges seront attribués parmi les 262 candidats battus à ceux qui auront obtenu les meilleurs pourcentages en suffrages exprimés. En quelque sorte, le système Weill-Raynal organise une première élection au scrutin majoritaire puis un « repêchage » des meilleurs candidats malheureux à la proportionnelle. Ainsi une même circonscription peut avoir plusieurs députés. Une disposition additionnelle destinée à éviter la fragmentation des partis, exclut de la répartition proportionnelle les partis ayant obtenu moins de 5 % des suffrages exprimés.

La méthode Weill-Raynal est susceptible de donner naissance à un grand nombre de variétés. Les sièges que la méthode prévoit d'attribuer au scrutin majoritaire peuvent être pourvus par un scrutin à un ou deux tours. Les sièges répartis à la proportionnelle peuvent être attribués sur la base des résultats du premier tour, du tour décisif ou d'un second vote partisan. La distribution des sièges répartis à la proportionnelle est susceptible des mêmes options que la proportionnelle classique. Au total, 360 variantes de la méthode Weill-Raynal sont concevables.

Il est enfin possible, mais l'on sort ici de la logique de la méthode, d'effectuer l'attribution proportionnelle sans prendre en compte les résultats obtenus au scrutin majoritaire. Un tel mode de scrutin se rapprocherait du mode d'élection municipal utilisé en 1983. Il ne pourrait être appelé proportionnel que par anthiphrase. Il s'agit en fait d'un scrutin majoritaire relevé d'un soupçon de proportionnelle.

*
* *

Les simulations dont les résultats sont présentés dans les tableaux I à VI ont été effectuées à partir de 12 méthodes pour une chambre de 600 sièges :

A1 Proportionnelle nationale. Allocation des sièges aux partis selon la méthode d'Hondt. Pas de seuil.

A2 Même principe que A1. Seuil = 5 % des suffrages exprimés.

B1 Proportionnelle dans le cadre des 22 régions programme. Allocation des sièges aux régions selon la méthode de Saint-Lagüe. Allocation des sièges aux partis selon la méthode d'Hondt. Pas de seuil.

B2 Mêmes principes que B1. Seuil = 5 % des suffrages exprimés.

C1 Proportionnelle départementale. Allocation des sièges aux départements selon la méthode de Sainte-Lagüe. Allocation des sièges aux partis selon la méthode d'Hondt. Pas de seuil.

C2 Mêmes principes que C1. Seuil = 5 % des suffrages exprimés.

D1 Méthode Weill-Raynal dans le cadre national. 300 sièges attribués au scrutin majoritaire, 300 sièges à la proportionnelle. Scrutin à 2 tours. Allocation des sièges aux départements selon la méthode de Sainte-Lagüe. Allocation des sièges aux partis selon la méthode d'Hondt. Pas de seuil.

D2 Même principe que D1. Seuil = 5 % des suffrages exprimés.

E1 Méthode Weill-Raynal dans le cadre départemental. 300 sièges attribués au scrutin majoritaire, 300 sièges à la proportionnelle. Allocation des sièges aux départements selon la méthode de Sainte-Lagüe. Allocation des sièges aux partis selon la méthode d'Hondt. Pas de seuil.

E2 Mêmes principes que F1. Seuil = 5 % des suffrages exprimés.

La méthode Weill-Raynal est délicate à simuler dans la mesure où elle suppose un nouveau découpage en circonscriptions. Pour cet exercice d'école, il m'a semblé suffisant de regrouper entre elles certaines des circonscriptions existantes afin de réduire leur nombre à 300. Ce regroupement a été fait, sans tenir compte de la contiguïté géographique, en essayant d'établir, autant que faire se peut, un minimum d'égalité démographique entre les circonscriptions obtenues.

Ces douze méthodes ont été appliquées aux résultats des élections présidentielles de 1974 et 1981 et des élections législatives de 1973, 1978 et 1981.

Le tableau VII présente les résultats de systèmes mixtes ajoutant des sièges attribués au scrutin proportionnel à ceux pourvus au scrutin majoritaire. Ces simulations ont été effectuées à partir des résultats des élections législatives de 1962, 1967 et 1978. La première colonne rappelle les résultats obtenus au scrutin majoritaire en France métropolitaine. Les trois suivantes donnent les résultats obtenus en ajoutant 100, 150 puis 200 sièges pourvus à la proportionnelle dans le cadre national (méthode d'Hondt, seuil 5 % des suffrages exprimés) ; les trois dernières correspondent aux mêmes procédures de calcul appliquées dans le cadre régional.

*
* *

La méthode Weill-Raynal est en apparence une solution élégante aux problèmes posés par le scrutin proportionnel. Mais les simulations montrent que son application est délicate. En premier lieu, elle ne

saurait garantir une représentation proportionnelle stricte. Même si l'on prévoit un contingent important de sièges complémentaires (égal au nombre de sièges primaires comme dans les simulations présentées ici), ce mode de scrutin ne garantit pas une représentation proportionnelle stricte. En effet, le nombre des sièges acquis au scrutin majoritaire peut dépasser le quota proportionnel. Etienne Weill-Raynal pensait que ce phénomène se produirait rarement et qu'il suffirait alors de rajouter quelques sièges. En fait, les simulations montrent qu'il s'agit d'un cas fréquent et que les sièges ajoutés devraient être fort nombreux. Pour s'aligner sur la distribution proportionnelle nationale il aurait fallu une assemblée de 663 sièges en 1979 (méthode D1) et de 766 sièges à l'élection présidentielle de 1981.

En second lieu, la technique qui consiste à proclamer élus au scrutin proportionnel les meilleurs des candidats battus d'un parti est intéressante dans son principe. Elle enlève aux partis politiques le soin d'ordonner la liste des candidats et donne ce pouvoir à l'électeur. L'un des effets pervers de la proportionnelle, la toute-puissance des appareils politiques, se trouve ainsi éliminé. Mais cette procédure se heurte d'abord à un obstacle logique. Il est possible qu'un parti ait droit à plus de sièges qu'il n'a de candidats battus. Même, si l'hypothèse est improbable, il serait nécessaire de l'envisager.

Surtout, les effets induits sont redoutables. Chaque circonscription a au moins un député ; mais elles peuvent aisément en avoir plusieurs. En 1981 (l'élection présidentielle, méthode A1) 70 circonscriptions auraient eu un député, 169 deux, 52 trois et 9 quatre. Comme les distributions des suffrages ont une certaine cohérence géographique, les circonscriptions en déficit ou en excédent ont tendance à se regrouper. Ainsi en 1974, le département de la Seine Saint-Denis accuse un déficit de 7 sièges (6 pour une allocation normale de 13) ; les départements voisins du Val-de-Marne (9 pour 12) et de l'Essonne (7 pour 9) sont à peine mieux lotis : au total 22 sièges au lieu de 34.

Ces distributions fluctuent en fonction de la conjoncture politique. Le nombre des députés des trois départements augmente aux législatives de 1978 (29 pour 35) et s'établit à un niveau normal (34 pour 35) aux législatives de 1981. Cette propriété, qui transforme au gré de la conjoncture la géographie de la représentation parlementaire, oblige de choisir une solution où les élus à la proportionnelle sont proclamés à partir de listes partisanes.

En résumé, la méthode Weill-Raynal n'est pas applicable dans

la version conçue par son promoteur. Si l'on retient une solution de ce type, il vaudrait mieux adopter une variante du système allemand.

***

Les modalités d'application de la proportionnelle ont des conséquences très sensibles. Pour les proportionnelles classiques (méthodes A1 à C2), les résultats varient sur certains courants de 30 à 40 sièges : de 222 à 256 pour la majorité en 1973, 261 à 307 pour les listes « Mitterrand » en 1974, 155 à 176 pour la gauche non communiste en 1978, 165 à 199 pour l'UDF en 1979, 168 à 210 pour les listes Giscard en 1981, 231 à 265 pour la Gauche non communiste en 1981.

Ces variations sont principalement liées au cadre territorial au sein duquel est organisé le scrutin. La réduction de la taille des unités géographiques a d'abord un effet de seuil. Un parti qui a un nombre de suffrages sensiblement inférieur au quotient électoral est presque toujours éliminé de l'allocation des sièges par la méthode d'Hondt. Ainsi (tableau II) les listes « Dumont » en 1974 qui obtiennent 8 sièges à la proportionnelle nationale, sont déjà diminuées dans le cadre régional (2 sièges) et disparaissent totalement au niveau départemental. Les listes « Royer », qui conservent la moitié de leurs sièges à la proportionnelle régionale, ne doivent leur présence départementale qu'à une forte implantation du maire de Tours en Indre-et-Loire.

Le seuil induit par le cadre régional ou départemental varie en fonetion du nombre de sièges à pourvoir dans chaque unité territoriale. Il en résulte un effet curieux en 1981 (tableau V). Les listes « Lalonde » se trouvent éliminées par le seuil de 5 % au niveau national comme au niveau régional (méthodes A2 et B2). En revanche, elles réussissent, compte tenu de leur implantation très étalée sur l'ensemble du territoire, à obtenir un siège dans les deux départements qui élisent plus de 20 députés. Inversement, les listes « Crépeau » passent le seuil de 5 % dans la région Poitou-Charente (méthode B2) et conservent un siège, mais restent en dessous du seuil induit par la proportionnelle (méthode C1) même en Charente-Maritime.

L'organisation du scrutin dans de petites unités introduit aussi une logique majoritaire. Celle-ci apparaît clairement lorsque l'on compare dans chaque tableau la colonne A2 (proportionnelle nationale avec un seuil de 5 %) qui neutralise l'effet de seuil, avee la colonne C1 (proportionnelle départementale). On voit que cette « dynamique majoritaire » atténuée n'est pas négligeable : par exemple, la majorité en 1973 passe de 231 à 257 sièges, la Gauche non communiste en 1981 de 236 à 265.

Le mécanisme qui conduit à ce résultat est aisément compréhensible. La distorsion entre la distribution des sièges et la distribution des voix est d'autant plus forte que le nombre de sièges à distribuer est plus limité. La méthode d'Hondt utilisée dans ces simulations a tendance à favoriser les partis qui ont le plus de suffrages. Dans ces conditions, l'écart inévitable au niveau de chaque département s'effectue selon une direction dominante. Le cumul de ces distorsions aboutit à déplacer un nombre important de sièges. Ces effets sont atténués lorsque les rapports de force entre les différents partis sont relativement équilibrés (législatives de 1978, européenne de 1979, présidentielle de 1981) (cf. tableaux III, IV et V). En dernière analyse la parenté entre scrutin proportionnel et scrutin majoritaire peut être exposé en termes logiques : le scrutin majoritaire à un tour est un scrutin proportionnel qui se déroule dans des unités territoriales qui n'élisent qu'un député. Plus on se rapproche de cette situation, plus l'effet majoritaire sera important.

*
* *

Les simulations soulignent enfin que la logique du scrutin majoritaire à deux tours est fondamentalement différente de celle du scrutin proportionnel. Ce truisme mérite d'être rappelé car il est souvent oublié dans le débat politique. Les électeurs des petites formations, éliminés du choix électoral par le scrutin majoritaire à un tour, mais aussi par le jeu de la proportionnelle quand les circonscriptions électorales sont réduites, récupèrent une capacité d'action dans les élections à deux tours. Il en résulte des propriétés particulières qui transforment l'issue politique du scrutin.

Ainsi, les élections législatives de 1978, perdues nettement par la gauche, auraient pu être gagnées à la proportionnelle. Dans les différentes méthodes simulées, la gauche aurait recueilli entre 298 et 302 sièges pour une majorité située à 300 députés. Avec l'appoint des écologistes le score aurait été entre 299 et 310.

Inversement, l'élection présidentielle de 1981, gagnée par la gauche au scrutin majoritaire, aurait été perdue au scrutin proportionnel. En appliquant les proportionnelles classiques (méthodes A1 et C2) la gauche évolue entre 280 et 285 sièges. Même avec le concours des écologistes elle n'aurait passé le seuil de 300 députés que dans le cas d'une proportionnelle nationale sans seuil (méthode A1).

La méthode Weill-Raynal appliquée dans le cadre national donne un résultat plus favorable. La gauche obtient 315 sièges lorsqu'il n'y a pas de seuil, 302 lorsque celui-ci est fixé à 5 %. Mais ce résultat

n'est obtenu qu'en raison de la performance des candidats « Mitterrand » dans la phase majoritaire du scrutin. Dans les 300 circonscriptions redécoupées pour les besoins de cette simulation, ils l'emportent dans 201. La proportion est la même que dans le découpage actuel (307, 167). Cette avance de 44 sièges sur l'attribution proportionnelle stricte permet à la gauche de détenir la majorité.

La démonstration réciproque est donnée par les systèmes mixtes introduisant une certaine dose de proportionnelle dans le régime majoritaire (tableau VII). Il est nécessaire que le nombre de sièges proportionnels soit relativement important pour changer l'issue du scrutin.

En 1962, le bloc majoritaire dépassait de 22 sièges la majorité absolue en France métropolitaine. Si l'on avait introduit 100 sièges proportionnels répartis nationalement cette avance serait tombée à 9, puis à 3 avec 150 sièges. Il aurait fallu que le nombre de sièges supplémentaires soit de 200 pour que le résultat du scrutin soit transformé. Avec une proportionnelle régionale, qui marginalement a un effet majoritaire, la Majorité gagne dans tous les cas : + 13 avec 100 sièges supplémentaires, + 9 avec 150 et + 2 avec 200. En 1973, les résultats sont de même nature et les chiffres très voisins.

En 1978, au contraire, l'introduction de sièges proportionnels n'a pas d'influence sur l'avance de la coalition victorieuse : + 38 au scrutin majoritaire, + 38 avec 100 sièges proportionnels, + 39 avec 150, puis 200 sièges supplémentaires. Par un phénomène curieux, lié aux propriétés cycliques de la proportionnelle régionale, l'écart se creuse (+ 44) lorsque 200 sièges supplémentaires sont attribués selon cette méthode. Certes, l'avance relative de la coalition victorieuse diminue. Mais en termes politiques, une majorité se mesure plutôt en valeur absolue.

Le phénomène de 1978 s'explique aisément. Les deux coalitions sont, au premier tour, de taille sensiblement égale. Toute attribution de sièges à la proportionnelle augmente de façon sensiblement égale la majorité et l'opposition.

La comparaison entre les effets des systèmes mixtes en 1962 et 1973 d'une part, en 1978 d'autre part montre que les résultats varient fortement en fonction de la situation électorale. Le scrutin à deux tours fait jouer deux mécanismes de prime majoritaire : le premier avantage la coalition victorieuse par rapport à la coalition défaite ; le second renforce le parti le plus puissant de la majorité. Les systèmes mixtes compensent de façon limitée les effets du second mécanisme ; ils sont en revanche sans prise sur le premier. En 1962 et 1973 les deux mécanismes jouent : le système mixte tend à nuancer

la victoire de la formation majoritaire. En 1978, l'équilibre des forces entre l'UDF et le RPR annule l'impact du second mécanisme : dans ce cas de figure, les sièges attribués à la proportionnelle ne transforment pas le rapport de force parlementaire.

En d'autres termes, l'introduction d'un tel système à l'occasion des élections législatives de 1986 ne devrait pas modifier la logique du scrutin majoritaire ; à condition que le nombre des sièges supplémentaires soit raisonnable (entre 100 et 120) et que leur attribution soit faite selon la méthode d'Hondt, dans le cadre régional avee un seuil égal ou supérieur à 5 % des suffrages exprimés.

Frédéric BON. — **Proportionalist retrosimulations.**

From the results of the elections from 1962 to 1981, the simulation of various methods of the proportional vote, allows to test the properties of these electoral processes. The results underline the difficulties of applying the Weill-Raynal method the importance of the size of the territory in which the seats are granted and at last the deep contradiction between majority logic and proportionalist logic.

RÉSUMÉ. — *La simulation à partir des résultats des élections de 1962 à 1981 de diverses modalités du scrutin proportionnel permet de tester les propriétés de ces procédures électorales. Les résultats soulignent les difficultés d'application de la méthode Weill-Raynal, l'importance du cadre territorial au sein duquel sont attribués les sièges, enfin la profonde contradiction entre la logique majoritaire et la logique proportionnaliste.*

TABLEAU I. — *Simulation à partir des résultats des élections*

Tendance	Voix	A1	A2	B1	B2	C1
Parti communiste	21,41	129	133	129	130	129
Extrême-gauche	3,19	19	0	9	6	4
Gauche non communiste	21,24	127	132	130	130	128
Droite d'opposition	16,67	100	104	98	98	83
Majorité	36,98	222	231	233	236	256
Extrême-droite	0,52	3	0	1	0	0

TABLEAU II. — *Simulation à partir de l'élection préside*

Tendance	Voix	A1	A2	B1	B2	C1
Extrême-gauche	2,73	16	0	5	0	0
Mitterrand	43,36	261	286	280	285	307
Dumont	1,34	8	0	2	0	0
Giscard	32,94	199	218	214	220	223
Chaban	14,55	87	96	87	88	68
Royer	3,23	19	0	10	6	2
Le Pen	0,76	4	0	0	0	0
Divers	1,10	6	0	2	1	0

TABLEAU III. — *Simulation à partir des résultats des élections*

Tendance	Voix	A1	A2	B1	B2	C1
Parti communiste	20,61	124	133	127	131	126
Extrême-gauche	3,27	19	0	9	0	0
Gauche non communiste	25,69	155	166	163	167	176
Ecologistes	2,04	12	0	7	1	1
UDF et divers droite	23,89	144	154	150	154	154
RPR et Gaullistes	22,84	137	147	142	147	143
Divers	1,21	7	0	1	0	0
Extrême-droite	0,46	2	0	1	0	0

TABLEAU IV. — *Simulation à partir des résultats des élections*

Tendance	Voix	A1	A2	B1	B2	C1
Parti communiste	20,58	124	141	132	138	130
Trotskystes	3,13	18	0	11	0	1
Parti socialiste et MRG	23,73	143	162	154	161	162
Ecologistes	4,46	26	0	18	9	7
Liste J.-J. S.-S.	1,87	11	0	3	0	0
UDF	27,42	165	187	178	188	199
RPR	16,09	97	110	102	104	101
Liste Malaud	1,39	8	0	1	0	0
Extrême-droite	1,33	3	0	1	0	0

* Méthode Weill-Raynal à un tour.

TABLEAU V. — *Simulation à partir de l'élection présiden*

Tendance	Voix	A1	A2	B1	B2	C1
Laguiller	2,32	14	0	4	0	0
Garaud	1,34	8	0	1	0	0
Crépeau	2,24	13	0	5	1	0
Bouchardeau	1,12	6	0	1	0	0
Lalonde	3,92	23	0	16	0	2
Mitterrand	26,09	157	179	173	183	184
Giscard	27,82	168	191	184	194	210
Marchais	15,48	93	106	97	100	89
Debré	1,64	9	0	2	0	0
Chirac	18,03	109	124	117	122	115

TABLEAU VI. — *Simulation à partir des résultats des élections*

Tendance	Voix	A1	A2	B1	B2	C1
Parti communiste	16,13	97	99	95	96	79
Extrême-gauche	1,23	7	0	2	0	0
Gauche non communiste	38,38	231	237	239	241	265
Ecologistes	1,07	6	0	2	0	0
UDF et divers droite	21,66	130	133	133	133	131
RPR et Gaullistes	21,24	128	131	129	130	125
Divers	0,01	0	0	0	0	0
Extrême-droite	0,29	1	0	0	0	0

TABLEAU VII. — *Simulation des systèmes mixtes à partir des élections législatives de 1962, 1973 et 1978*

	Résultats scrutin majoritaire	Nombre de sièges supplémentaires pourvus à la proportionnelle nationale			Nombre de sièges supplémentaires pourvus à la proportionnelle régionale		
		100	150	200	100	150	200
1962 :							
Parti communiste	41	63	74	86	62	73	83
Gauche non communiste	91	109	118	127	106	113	124
Total gauche	132	172	192	213	168	186	207
Droite d'opposition	78	101	112	123	101	112	123
Majorité	255	292	311	329	296	317	335
Majorité absolue	233	283	308	333	283	308	333
1973 :							
Parti communiste	73	95	106	117	94	104	115
Gauche non communiste	104*	126	137	148	125*	136*	149**
Total gauche	177	221	243	265	219	240	264
Droite d'opposition	37	54	63	72	53	58	67
Majorité	259	298	317	336	301	325	342
Majorité absolue	237	287	312	337	285	312	337
1978 :							
Parti communiste	86	108	119	130	106	119	127
Gauche non communiste	112	140	153	167	141	154	165
Total gauche	198	248	272	297	247	273	292
UDF et divers droite	134	160	173	186	160	171	188
RPR	142	166	179	191	167	180	194
Total droite	276	326	352	377	327	351	382
Majorité absolue	238	288	313	338	288	313	338

* Comprenant un siège pour l'extrême-gauche.
** Comprenant deux sièges pour l'extrême-gauche.